



## L'eau : une ressource à préserver

Très inégalement répartie sur la planète, l'eau douce est une denrée précieuse qui fait défaut à plus d'un milliard d'hommes et de femmes. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 précise : « L'eau fait partie de notre patrimoine commun (...), sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général (...) »... Comment protéger l'eau ? Aussi grâce à des gestes simples...

### Halte au gaspillage !

Les habitants de Nantes Métropole consomment chaque année 32 millions de mètres cubes d'eau potable, soit 400 litres d'eau par jour en moyenne pour une famille de 4 personnes. Mais que faisons-nous de toute cette eau ? Un lave-linge en utilise de 70 à 120 litres, un bain de 150 à 200 litres et une chasse d'eau près de 12 litres... Des quantités qu'on peut réduire avec quelques astuces :

- Prendre une douche de 4 à 5 minutes maximum plutôt qu'un bain ;
- Equiper la pomme de douche d'un système d'aérateur ou de micro-gouttes permettant de réduire la consommation d'eau de 30 à 50% ;

- Fermer le robinet pendant le savonnage ou le lavage de dents ;
- Utiliser la touche « éco » des machines à laver ;
- Faire la vaisselle à la main dans une cuvette ou dans l'évier plutôt que sous le robinet ;
- Installer une bouteille lestée dans le réservoir des toilettes ou un système de chasse d'eau à double débit ;
- Arroser les plantes tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation ;
- Recueillir l'eau de pluie pouvant être réutilisée pour l'arrosage ;
- Traquer les fuites fatales... Une méthode : relever le compteur d'eau le soir après fermeture de tous les robinets, puis le matin avant toute ouverture. S'il a tourné, il y a fuite...

### L'eau et Nantes métropole

#### ■ Un service public de qualité

Dotée depuis 2001 de la compétence Eau, Nantes métropole s'est fixée des objectifs inscrits dans une charte de service public de l'eau potable qui comporte 12 points relatifs à la qualité de l'eau, à son contrôle ainsi qu'à l'information et à la proximité des usagers (délai d'intervention, de réponse aux courriers, information sur la facture...) Depuis 2006, un tarif unique de l'eau est appliqué aux foyers des 24 communes, soit 2,4625 € par mètre cube TTC, hors abonnement. Une mesure qui a valu aux Couëronnais une baisse de leur facture d'eau... Nantes Métropole espère obtenir bientôt la certification qualité-sécurité-environnement.

#### ■ Les contrats Neptune

Pour préserver l'eau, Nantes métropole a mis en place un programme dénommé Neptune. Engagé depuis 1994 sous forme de contrats quinquennaux, il a pour objectif l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux associés. Anticipant la directive-cadre sur l'eau et les engagements de la France sur le « bon état écologique des cours d'eau », Nantes Métropole a signé en 2005 avec l'agence de l'Eau, un troisième contrat, le contrat Neptune 3.

### H<sup>2</sup>O mon amour !

L'eau nous est vitale... Aimons-là et protégeons-là en modérant l'utilisation abusive de produits antibactériens qui perturbent les stations d'épuration, en utilisant des lessives sans phosphates, des savons et détergents biodégradables, des désherbants sans pesticides et en ne déposant pas de produits toxiques à proximité de points d'eau...

### Le saviez-vous ?

L'eau distribuée sur le réseau public de Couëron est pompée dans la Loire au niveau de Mauves-sur-Loire. Elle subit ensuite un traitement complet à l'usine de La Roche, à Nantes, avant d'arriver à vos robinets ! Pour s'assurer de sa bonne qualité, une double surveillance est réalisée par la Régie de Nantes Métropole et par Veolia. Des prélèvements et analyses sont aussi effectués régulièrement par la DDASS.

### Exp'eau

L'eau a fédéré cette année les élèves de l'école Charlotte-Divet. Ils ont découvert cet élément avec leurs enseignants en faisant des sorties et en réalisant une exposition sur ce thème... Unanimes sur sa préservation, nos jeunes concitoyens ont déclaré qu'il est temps de se mouiller pour l'eau !

### Pour en savoir plus :

- <http://www.nantesmetropole.fr>
- <http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/maison/rub3.htm>
- <http://www.cieau.com/accueil.htm>

